

Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie

Dossier : 6211-03-071

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 30 mars au 14 mai 2004

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie par Hydroméga Services, Groupe Aecon et la MRC de Minganie a pris fin le 14 mai 2004. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 mars 2004 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 mars au 14 mai 2004, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Les promoteurs, Hydroméga Services, Groupe Aecon et la MRC de Minganie prévoient l'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière du même nom. L'endroit est déjà occupé par une centrale désaffectée depuis 1989, propriété d'Hydro-Québec, mais les promoteurs prévoient démolir la plupart des infrastructures. Le site retenu, près de la route 138, se trouve entre le village de Magpie à l'ouest et la municipalité de Rivière-Saint-Jean à l'est.

Le projet permettrait d'exploiter une centrale hydroélectrique de 40,6 MW à environ 500 mètres de l'embouchure de la rivière Magpie, qui se jette dans le golfe Saint-Laurent. L'aménagement, exploité au fil de l'eau, inclurait un barrage à crête déversante dans le lit de la rivière, une digue de fermeture en rive droite et une autre en rive gauche, un canal d'amenée, une prise d'eau, une centrale en rive gauche et un canal de fuite d'une longueur de 165 mètres environ.

Selon l'étude d'impact, les travaux devraient débuter en janvier 2005 et la mise en service en octobre 2006. Le coût du projet est estimé à 54,5 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 30 mars 2004)

Les préoccupations soulevées

Aucune préoccupation n'a été adressée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cependant, le BAPE a reçu du ministre de l'Environnement le mandat de tenir une enquête et une audience publiques à partir du 17 mai 2004.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Municipalité Rivière-Saint-Jean	116, rue du Quai
Bibliothèque de Longue-Pointe-de-Mingan	878, chemin du Roi

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
30 mars 2004	Journal de Québec	
30 mars 2004	Journal de Montréal	
31 mars 2004		Nord-Est Plus
21 avril 2004		Nord-Est Plus

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 mars 2004 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, les hebdos et les médias électroniques de la Côte-Nord	101	Site du BAPE

Les relations de presse

Une entrevue téléphonique a été accordée à une radio de Havre-Saint-Pierre. L'échange avait pour but de faire connaître l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Un article est paru dans la revue *Constructo* du 2 avril 2004 : « Le BAPE se penche sur un projet de 54 M\$ ». De plus, la radio de Radio-Canada à Sept-Îles a fait mention du projet dans son bulletin de nouvelles du 30 mars 2004.

Québec, le 20 mai 2004

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier